



Le jeudi 2 avril 2015 à 18 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 27 mars 2015 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANTER-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mme Karine BOPPE, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET, Mmes Dong NGUYEN-RODRIGUEZ, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Pierrette MAILLARD (à Mme Marie-France TAILLEFER), M. Bernard JEAN-BAPTISTE (à M. Xavier RUYANT), Mme Colette GRASER (à M. Didier DUPE), Mme Nathalie HERBAUX (à Mme Martine FOULON), M. Dominique SERGENT (à Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ)

Absentes excusées : Mmes Marie-Paule LEPERS, Karine VIENNE épouse DUTOIT, Delphine BERNADAT

Absent : M. Alexandre MEZIERE

N°15-3-3

Affaires juridiques

Défense des intérêts de la ville de Bondues
dans les instances n°1201072 et 1206523
auprès du Tribunal Administratif de Lille

Rapport de M. le Maire,

Monsieur et Madame Jean-Charles Boulogne sont propriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sie à Bondues 69 rue René d'Hespel cadastré section AI n° 84.

Leur voisin est la propriété de l'indivision Lepers/Dhalluin située 65b et 67 rue René d'Hespel.

Cet immeuble indivis accueille l'exploitation agricole dénommée « Le Gaec du Petit Bondues » représentée par Monsieur Jean-Damien Lepers et Madame Marie-Paule Dhalluin veuve Lepers.

Le représentant du Gaec du Petit Bondues a déposé le 17 mai 2011 en mairie, une demande de permis de construire portant sur la construction d'un bâtiment agricole.

Ce dernier a été accordé par arrêté en date du 2 août 2011.

Les époux Boulogne qui conteste cette autorisation ont introduit un recours auprès du tribunal administratif de Lille.

Il importe donc d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la ville dans cette affaire conformément au code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29.

Cela étant exposé, nous invitons le conseil municipal :

- à autoriser Monsieur le Maire à ester en défense dans les requêtes n° 1201072 et 1206523 introduites devant le tribunal administratif de Lille,
- de désigner Maître José Savoye avocat à Lille 79 Boulevard Carnot, pour représenter la commune dans cette instance.

Travaux Préparatoires
CA du 17 mars 2015
Commission Générale du 24 mars 2015



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire